

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Réunion Ordinaire du 23 juin 2020**

L'an deux mil vingt le vingt-trois du mois de juin à 18 h 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Domaine de Soulièvres à Airvault, sous la présidence d'Olivier FOUILLET, Président de la CCAVT.

**29 présents + 1 pouvoir (28 votes) :**

**Membres titulaires présents :**

- ✓ Commune d'Airvault : Olivier FOUILLET, Thierry BOUYER, Maryse CHARRIER, Viviane CHABAUTY, Frédérique DAMBRINE, Laurent FALACHO, Gaëtan GARREAU, Dominique GUILBOT, Jacky JOZEAU, Mathieu MANCEAU, Frédéric PARTHENAY, Lucette ROCHER
- ✓ Commune d'Assais les Jumeaux : Fabrice DURAND, Jérôme GLORIAU, Jean-Claude LAURANTIN
- ✓ Commune d'Availles Thouarsais : Daniel ROBERT
- ✓ Commune de Boussais : Jacques ROY, Gérard GIRET
- ✓ Commune de Le Chillou : Françoise RICHARD
- ✓ Commune d'Irais : Hélène MARSAULT
- ✓ Commune de Louin : Mathias DIXNEUF, Monique NOLOT,
- ✓ Commune de Saint-Loup-Lamairé : Dominique BARREAU, Pascal BIRONNEAU, Alain JEZEQUEL Micheline REAU,
- ✓ Commune de Maisontiers : Gérard CHABAUTY

**Membre suppléant présent (sans voix délibérative) :**

- ✓ Commune de Maisontiers : Claude FREGEAI

**Membre du Bureau présent (sans voix délibérative) :**

- ✓ Jeanne BARIGAULT

**1 pouvoir :**

- ✓ Maryse BARIGAULT a donné pouvoir à Monique NOLOT

**Excusés :** Maryse BARIGAULT, Jean-François COIFFARD, Joël MEUNIER, Jacques METREAU

**Absents :** Jean-Pierre CESBRON, Jean-Marie COLIN, Claudie VALET,

**Dominique BARREAU a été élu secrétaire de séance.**

**Date de la convocation :** Mercredi 17 juin

## **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE COVID 19 – Plan de soutien aux entreprises du Territoire**

Vu le Traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne et notamment ses articles 107 et 108, et la modification de l'encadrement temporaire des mesures d'aide d'État pour soutenir l'économie dans le contexte actuel de la flambée de COVID 19 (2020/C 112 I/01)

- Vu le Code général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L1511-2, L1511-3, L1511-4, L1511-7, L1511-8 et L4251-17 et suivants
- Vu la Loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de COVID 19, notamment ses articles 4 et 11
- Vu l'Ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de COVID 19
- Vu l'Arrêté du 14 mars 2020 portant diverses mesures relatives à la lutte contre la propagation du virus COVID 19
- Vu le Décret n°2020-293 du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de COVID 19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire
- Vu la Décision de la Commission Européenne du 30 mars 2020, notifiée sous le numéro SA. 56823 autorisant les aides octroyées par le fonds de solidarité à destination des entreprises particulièrement touchées par les

conséquences économiques, financières et sociales de la propagation de l'épidémie de COVID 19 et des mesures prises pour limiter cette propagation

- Vu la Décision de la Commission Européenne du 20 avril 2020, notifiée sous le numéro SA. 56985 permettant d'octroyer des aides aux entreprises dans le contexte de la crise du COVID 19
- Vu la délibération n°2016-3141 du Conseil Régional Nouvelle Aquitaine du 19 décembre 2016 adoptant le Schéma Régional de développement Économique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII)
- Vu l'arrêté du Préfet de la Région Nouvelle Aquitaine du 27 décembre 2016 portant approbation du Schéma Régional de développement Économique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII)
- Vu la Décision du Président la Communauté de communes Airvaudais-Val du Thouet approuvant la signature de la convention SRDEII avec la Région Nouvelle Aquitaine
- Vu la convention SRDEII avec la Région Nouvelle Aquitaine

Après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Communautaire décide :

- ✓ Décide d'approuver les trois dispositifs d'aide et leurs règlements d'intervention
- ✓ Autorise M. le Président ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à cette délibération.

A Airvault, le 23 juin 2020  
Le Président,  
Olivier FOUILLET

AR-Préfecture

079-200041416-20200702-136-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 02-07-2020

Publication le : 02-07-2020

Pour copie conforme,  
Le Président,  
Olivier FOUILLET

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
AIRVAUDAIS - VAL DU THOUET  
33 Place des Promenades  
79600 AIRVAULT  
Tél. 05 49 64 93 48